

**PROCÈS-VERBAL**

**Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Dudswell  
Sous-sol de l'église St-Clément, située au 190, rue Main à Dudswell  
Le 13 janvier 2020 à 19 h**

Sont présents :       Mme Mariane Paré, maire  
                          M. Alain Dodier, conseiller  
                          Mme Véronick Beaumont, conseillère  
                          M. Michel Gagné, conseiller  
                          Mme Marjolaine Larocque, conseillère  
                          M. Réjean Cloutier, conseiller  
                          Mme Isabelle Bibeau, conseillère

**IL Y A QUORUM**

Mme Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT**

Les membres présents forment le quorum, Mme Mariane Paré, maire, agit à titre de présidente et ouvre la séance à 19 h 04.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATION S'IL Y A LIEU  
Résolution no 2020-001**

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

D'ajouter les points suivants :

et que le point divers reste ouvert.

1. Ouverture de la séance du conseil par la présidente
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modifications s'il y a lieu
3. Procès-verbaux
  - 3.1 Renonciation à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019 (budget) et du 16 décembre 2019
  - 3.2 Adoption des procès-verbaux
    - Séance ordinaire du 2 décembre 2019
    - Séance extraordinaire du 16 décembre 2019 (budget)
    - Séance extraordinaire du 16 décembre 2019
4. Suivi des comités
5. Correspondance
  - 5.1 Correspondance générale
  - 5.2 Demande de don
    - 5.2.1 Les Étoiles d'Argent
  - 5.3 Cotisation et adhésion
    - 5.3.1 Comité tourisme Haut-Saint-François
    - 5.3.2 Québec Municipal
    - 5.3.3 Cotisation journal Le Papotin
  - 5.4 Demande d'appui

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- 5.5 Représentation
- 5.6 Invitation
- 6. Administration
  - 6.1 Dépôt des prévisions budgétaires pour l'organisme Transport de personnes HSF
  - 6.2 Contrat de prêt de salle à l'AFEAS
- 7. Transport – Voirie
- 8. Sécurité publique
  - 8.1 Accompagnement groupe Prudent
- 9. Urbanisme
  - 9.1 Demande d'autorisation pour le démembrement des lots 4 982 374, 4 982 375 et 4 471 958
  - 9.2 Dérogation mineure lot 4 198 592
  - 9.3 Travaux de stabilisation du ruisseau Hall
  - 9.4 Demande de subvention – Plantes envahissantes
- 10. Hygiène du milieu
  - 10.1 Dépôt du bilan d'économie d'eau potable
  - 10.2 Dépôt du rapport d'inspection des barrages
- 11. Événement et développement
  - 11.1 Dépôt d'une demande de subvention pour l'organisation de la journée de la pêche
  - 11.2 Dépôt d'une demande de subvention – Programme Emploi été Canada 2020
  - 11.3 Délégation pour la négociation de l'achat du lot 4 199 046
  - 11.4 Exposition Gordon Pearson
  - 11.5 Octroi du contrat pour la réalisation du Plan directeur de l'offre de plein air
  - 11.6 Entente de représentation – Chemin des Cantons
- 12. Finances
  - 12.1 Présentation des comptes payés et à payer
  - 12.2 Emprunt par billets au montant de 187 400 \$ - Règlement d'emprunt
  - 12.3 Adjudication du refinancement
- 13. Avis de motion
  - 13.1 Règlement 2020-255 déterminant la tarification des services offerts par la municipalité
- 14. Adoption de règlement
  - 14.1 Règlement 2020-254 décrétant l'imposition des taux de taxes, des compensations et redevances pour l'année 2020
- 15. Divers
- 16. Présentation de projets citoyens
- 17. Période de questions
  - 17.1 Réponses aux questions des citoyens
  - 17.2 Questions des citoyens
- 18. Points du Maire et suivi des activités du mois
- 19. Clôture de la séance
- 20. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES RÉUNIONS**

**3.1 Renonciation de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019(budget) et du 16 décembre 2019  
Résolution no 2020-002**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019(budget) et du 16 décembre 2019;

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil renonce à la lecture desdits procès-verbaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.2 Adoption de procès-verbaux  
Séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019(budget) et du 16 décembre 2019  
Résolution no 2020-003**

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019(budget) et du 16 décembre 2019 tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. SUIVI DES COMITÉS**

**5. CORRESPONDANCE**

**5.1 Correspondance générale**

La directrice générale dépose un bordereau de la correspondance reçu depuis la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

**5.2 Demande de don**

**5.2.1 Les Étoiles d'Argent  
Résolution 2020-004**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme communautaire Les Étoiles d'Argent a pour mission de favoriser les échanges et de briser l'isolement des personnes âgées de 65 ans et plus de la municipalité de Dudswell en offrant 4 repas gratuits ou à peu de frais, des conférences, des activités, en faisant des appels amicaux, de l'entraide et des visites d'amitié occasionnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une demande d'aide financière afin de réaliser leurs différentes activités et à poursuivre leur mission communautaire.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité accorde une aide financière de 100 \$ pour réaliser leurs activités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5.3 Cotisation et adhésion**

#### **5.3.1 Comité tourisme Haut-Saint-François Résolution 2020-005**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit faire la promotion de son milieu de vie pour maintenir l'attractivité;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un comité touristique pour l'ensemble du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell approuve les prévisions budgétaires 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité travaille à la réalisation d'outils promotionnels et participe activement à la promotion des attraits.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité participe à ce comité en versant la somme de 500 \$ pour la cotisation annuelle 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.3.2 Renouvellement de l'adhésion - Québec Municipal Résolution 2020-006**

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil autorise l'adhésion 2020 au portail Québec municipal pour un montant de 334.94 \$ taxes incluses.

**QUE** la dépense soit prise dans le poste budgétaire 02 13000 494.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.3.3 Cotisation journal Le Papotin Résolution 2020-007**

**CONSIDÉRANT QUE** Le Papotin est un journal communautaire passablement lu dans la communauté qui rejoint l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est établie à 1 200 \$, soit le même montant que l'an passé;

CONSIDÉRANT la reconnaissance de la population envers cet outil de communication.

IL EST

**PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité accorde une subvention de 1 200 \$ au journal Le Papotin pour l'année 2020 en échange d'espace de publication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 Demande d'appui**

**5.5 Représentation**

**5.6 Invitation**

**6. ADMINISTRATION**

**6.1 Dépôt des prévisions budgétaires et adoption de la cotisation annuelle pour l'organisme Transport de personnes HSF  
Résolution 2020-008**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la ville mandataire est East Angus;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell approuve les prévisions budgétaires 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la *Loi sur les transports*.

IL EST

**PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la municipalité de Dudswell autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 7 344 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Contrat de prêt de salle à l'AFEAS  
Résolution 2020-009**

La conseillère Mme Marjolaine Larocque déclare son intérêt, mais ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT QUE l'AFEAS utilise un local au sous-sol de l'hôtel de ville, situé au 167, rue Main, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'AFEAS a signé un contrat de prêt de salle en 2018 d'un terme de 2 ans venant échéance en décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a déposé une proposition d'entente de prêt de salle d'une durée indéterminée incluant une clause de résiliation avec un préavis de 6 mois.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale à signer un nouveau protocole d'entente d'une durée indéterminée dont 6 mois d'avis de tout changement, renouvelable automatiquement sans avis écrit contraire, sous certaines conditions qui inclut le prêt du local situé au sous-sol du 167, rue Main au nom de l'AFEAS;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. TRANSPORT - VOIRIE**

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 Accompagnement groupe Prudent  
Résolution 2020-010**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre exige des municipalités de se doter d'un Plan de mesures d'urgence conforme à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait la mise à jour de son Plan de mesures d'urgence avec le groupe Prudent;

**CONSIDÉRANT QU'**une plate-forme web a été mise en place pour faciliter les interventions permettant ainsi de répondre aux besoins et exigences;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais annuels pour la plate-forme sont de 1 292 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe Prudent offre aussi des services d'accompagnement et de formation.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de 1 295 \$ plus les taxes applicables pour le maintien de la plate-forme web;

**QU'**un montant de 1 550 \$ plus les taxes applicables soit alloué pour l'animation de deux rencontres du comité municipal de sécurité civil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. URBANISME**

**9.1 Demande d'autorisation pour le démembrement des lots 4 982 374, 4 982 375 et  
4 471 958  
Résolution 2020-011**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire des lots 4 982 374, 4 982 375 et 4 471 958 présente une demande d'autorisation pour démembrer ses lots afin de vendre 2 lots sur les 3 existants;

**CONSIDÉRANT QUE** pour procéder à une aliénation dont l'effet est de morceler un lot (article 28) ou de démembrer une propriété formée de lots contigus ou réputés contigus (article 29), une demande d'autorisation devrait être présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la commission est habilitée pour évaluer les conséquences de telles demandes.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité appui la demande d'autorisation pour démembrer les lots afin d'en vendre 2 (lots 4 982 374 et 4 982 375) sur les 3 existants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2 Dérogation mineure lot 4 198 592  
Résolution 2020-012**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure no 20-01 a pour but de régulariser l'implantation d'un garage attaché au bâtiment principal à 1,36 mètre de la marge latérale au lieu de 2 mètres, sur le lot 4 198 592;

**CONSIDÉRANT QU'**après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), recommandant favorablement le conseil d'autoriser cette demande de dérogation mineure.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la demande de dérogation mineure no 20-01 soit acceptée selon les recommandations du CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 Travaux de stabilisation du ruisseau Hall  
Résolution 2020-013**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell désire exécuter des travaux de stabilisation de berge et le retrait du banc de sable occasionné par les pluies abondantes du mois d'octobre 2019 dans le ruisseau Hall localisé sur les lots 4 197 665 et 4 197 672;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité déposera une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) selon le formulaire prescrit à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être fait rapidement afin de minimiser l'impact de l'écoulement des eaux lors de la fonte des neiges;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell s'engage à assumer les frais de la MRC du Haut-Saint-François et à assumer tous les frais et amendes reliés à la non-exécution selon la demande des travaux.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell s'engage à faire les interventions nécessaires à la sécurité et la protection de l'environnement au niveau du ruisseau Hall afin de stabiliser les berges et de retirer le banc de sable occasionné par les pluies abondantes du mois d'octobre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.4 Demande de subvention – Plantes envahissantes  
Résolution 2020-014**

**CONSIDÉRANT QUE** la berce du Caucase est une plante exotique envahissante et dangereuse.

**CONSIDÉRANT QU'**il y a déjà une équipe de travail sous la direction de la chef d'équipe Diane Emond qui travaille à éradiquer cette plante sur le territoire dudswelleois.

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de la faune du Québec met à la disposition des organismes une subvention qui couvre 70 % des coûts pour le contrôle des plantes exotiques envahissantes et la restauration du milieu.

**CONSIDÉRANT QUE** cette subvention est pour une période de 24 mois et d'un suivi de 3 ans avec une somme de 1 000 \$ par année en couvrir les coûts.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil mandate l'agent de développement, Samuel Jeanson, pour déposer une demande de subvention d'un montant de 10 000 \$ (7000 \$ pour le Québec et 3 000 \$ pour Dudswell) par année pour un total de 20 000 \$ sur 24 mois à la Fondation de la faune du Québec.

**QUE** la Municipalité de Dudswell assume une responsabilité financière de 30 % du 20 000 \$, soit 3 000 \$ par année pour un total maximum de 6 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.1 Dépôt du bilan d'économie d'eau potable**

Mme Marie-Ève Daoust, responsable du traitement des eaux, dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable. Ce rapport a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 novembre 2019.

**10.2 Dépôt du rapport d'inspection des barrages**

Mme Marie-Ève Daoust, responsable du traitement des eaux, dépose les rapports d'inspection du barrage du lac Adolphe et du barrage du lac d'Argent effectués par la compagnie Vanex inc. le 20 septembre 2019.



**11. LOISIR ET CULTURE**

**11.1 Dépôt d'une demande de subvention pour l'organisation de la journée de la pêche  
Résolution 2020-015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise depuis plusieurs années la journée de la pêche;

CONSIDÉRANT QUE plus de 100 personnes participent à cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité profite de cette activité pour ensemercer le lac d'Argent;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs offre une aide financière pour la réalisation de cette activité.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Mme Marie-Pierre Hamel, agente aux communications et aux événements, soit autorisée à faire le dépôt de deux (2) demandes d'aide financière, au nom de la Municipalité, auprès de la Fondation de la faune du Québec pour l'activité « Pêche en herbe » et auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour l'ensemencement du lac d'Argent, ainsi que de l'autoriser à signer lesdites demandes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.2 Dépôt d'une demande de subvention – Programme Emploi été Canada 2020  
Résolution 2020-016**

CONSIDÉRANT QUE la stratégie jeunesse d'Emploi et Développement social Canada lance sa saison 2020 du programme *Emplois d'été Canada*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont admissibles et qu'elles peuvent aller chercher un financement d'un maximum de 50 % sur le salaire minimum (indexé avec le taux révisé au mois de mai);

CONSIDÉRANT QUE les emplois doivent être d'un minimum de 6 semaines, être entre 30 et 40 heures semaines et que les jeunes doivent être âgés entre 15 et 30 ans.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'agent de développement, M. Samuel Jeanson, soit mandaté pour déposer une demande pour le programme *Emplois d'été Canada 2020* au nom de la Municipalité pour les emplois d'été qui répondront aux critères énumérés ci-haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.3 Délégation pour la négociation de l'achat du lot 4 199 046  
Résolution 2020-017**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école le lot 4 199 046 est une option intéressante pour l'optimisation du projet au niveau de l'accessibilité;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation de la valeur marchande de la propriété a été effectuée par une firme externe pour identifier le juste prix d'achat.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** M. Alain Dodier, conseiller, ainsi que Mme Marie-Ève Gagnon, directrice générale, soient délégués pour la négociation de l'offre d'achat pour l'acquisition de la propriété située sur le lot 4 199 046.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.4 Exposition Gordon Pearson  
Résolution 2020-018**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Marcel Boisvert, promoteur d'un projet culturel visant l'exposition des œuvres de l'artiste peintre Gordon Pearson, a fait une demande pour l'aménagement de son exposition dans l'église anglicane suite aux rénovations;

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité consent à prêter l'espace à l'intérieur de l'église anglicane (dans la partie église) pour l'exposition Gordon Pearson au promoteur, M. Marcel Boisvert, pour une durée de 3 ans avec renouvellement de 2 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.5 Octroi du mandat pour la réalisation du Plan directeur de l'offre de plein air  
Résolution 2020-019**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un Plan directeur de l'offre de plein air;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu les deux offres suivantes :

Firme Nova	Option aménagement
36 995 \$ plus taxes	63 000 \$ plus taxes

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le contrat pour la réalisation du Plan directeur de l'offre de plein air soit octroyé à la firme Nova au montant de 36 995 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les dépenses soient affectées au poste budgétaire 23-08000-020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.6 Entente de représentation – Chemin des Cantons  
Résolution 2020-020**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une consultation de ses partenaires en 2017, le Chemin des Cantons a développé un projet de pièce de théâtre interactive qui sera financé principalement par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

**CONSIDÉRANT QUE** le Chemin des Cantons s’engage à coordonner l’ensemble de la réalisation du projet d’animation théâtrale et à offrir gratuitement les représentations incluant le matériel et les personnes nécessaires au fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité devra s’occuper de la logistique du spectacle et d’en faire la promotion à ses citoyens.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** Mme Mariane Paré, maire, et Mme Marie-Ève Gagnon, directrice générale, soient autorisées à signer l’entente avec le Chemin des Cantons.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

## 12. FINANCES

### 12.1 Présentation des comptes payés et à payer Résolution no 2020-021

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

d’approuver la liste des comptes payés et à payer telle que présentée et d’en autoriser le paiement à savoir :

0073	Ascenseur de l'Estrie	Service d’entretien trimestriel – novembre 2019	236.85
0074	Audiovisuel ML	Achat de micro & trépied – Marché public	1 219.90
0075	Autographiques de l'Estrie	Décalques de vinyle découpé – voirie	489.68
0076	François Beaumont	Honoraires – réseau e-u & e-p	764.89
0077	Bell Gaz ltée	Propane – caserne	301.47
0078	9146-8801 Québec inc.	Location – déneigeuse sans chaînes	172.46
0079	Bionest	Inspection – fosse septique	284.09
0080	Briand Entretien General	Nettoyage nappes – C.C.	57.49
0081	Bureau En Gros	Fourniture de bureau	287.90
0082	BMR G. Doyon inc.	Pièces & accessoires – voirie	746.59
0083	Centre du Ponceau Courval	Entretien & réparation – réseau routier (tempête)	14 560.43
0084	Cherbourg Sanitaire et Emballage	Achat – articles de nettoyage	191.61
0085	CLD du Haut-St-Francois	Recapitalisation du FLS	1 048.00
0086	Marie-Pier Collin	Opération flocons – budget citoyen	251.16
0087	Roch Cote	Entretien & réparation – sentiers Forêt habitée	1 410.00
0088	Dugal Annie	Location costume – Marché de Noël 2019	45.00
0089	École Bishopnote	Chorale – Marché de Noël 2019	300.00
0090	Éditions Juridiques FD	Renouvellement – Mise à jour 2020	335.90
0091	Excavation Marc Fortin	Entretien & réparation – réseau routier (tempête)	1 954.58
0092	FSFL - St- Adolphe	Location église – Marché de Noël 2019	450.00
0093	Fleury Manon	Frais de déplacement – colloque C.C.E.	67.77
0094	Fonds d'information	Mutations – octobre 2019	55.55
0095	Graymont (QC) inc.	Achat de pierres & gravier (tempête)	13 518.52
0096	Grenier Bio Excavation	Location de pelle (tempête)	1 152.63
0097	Le Groupe Ade Estrie Inc.	Entretien & réparation – station pompage	1 766.30
0098	Réal Huot inc.	Entretien & réparation – réseau e-p	196.30
0099	J.M. Laroche Inc.	Entretien & réparation – lumières de rues	961.89
0100	ANNULÉ		
0101	J.N. Denis Inc.	Entretien & réparation – véhicules incendie & voirie	36 738.06
0102	Lafond Hugues	Récupération – chevreuils	229.95
0103	Clermont Lessard	Entretien & réparation – réseau routier (tempête)	8 263.82
0104	Location Ideale enr.	Pièces & accessoires – voirie	552.42
0105	Location Kiroule inc.	Location – camion Ford F150	2 900.83
0106	Yves Manseau	Entretien & réparation – réseau routier (tempête)	4 406.99

**LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

0107	Martech Inc.	Plaques de rues – nos. civique	160.40
0108	MRC du H.S.F	Téléphonie IP & fibre optique & quoteparts	15 927.39
0109	Alex Davignon	Débroussaillage – réseau routier	3 236.55
0110	Municipalité Weedon	Honoraires – e-u & e-p	3 153.91
0111	Normand Brassard (2006)	Vidange de fosses	1 150.00
0112	PG Solutions inc.	Fournitures de bureau – chèques payables	416.10
0113	PLACE 112	Essence – voirie	2 149.82
0114	Plav Audio	Achat d'accessoires audio – spectacles	25.87
0115	Plomberie Labo	Réparation – tuyau à eau (tempête)	432.89
0116	Service Pneus Comeau	Achat de pneus – voirie	10 616.79
0117	Quincaillerie N.S. Girard	Pièces & accessoires – voirie	91.15
0118	Rappel	Inventaire des plantes aquatiques – lac Miroir	5 150.88
0119	Régie intermunicipale	Enfouissement – déchets	7 800.40
0120	Régie des Hameaux	Collecte ordures & récupération	14 153.17
0121	Renflouement petite caisse	Renflouement – petite caisse	309.95
0122	Robitaille Équipement inc.	Entretien & réparation – voirie	20 009.40
0123	Sel Warwick	Achat d'abat poussière	13 940.72
0124	Services de Cafe Van Houtte inc.	Achat de café	225.75
0125	Signalisation Depot	Pièces & accessoires – voirie	305.75
0126	Telnek Inc.	Service d'appels d'urgence	109.23
0127	Terraquavi	Géotextile (tempête)	3 531.81
0128	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage – H.V. & salle paroissiale	718.35
0129	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage – H.V. & salle paroissiale	1 447.23
0130	Trans. et Exc. S. Nadeau	Entretien & réparation – réseau routier (tempête)	18 275.99
0131	Trans. Jean-Baptiste Laroche	Entretien & réparation – réseau routier (tempête)	1 492.66
0132	Vanex Inc.	Inspection reconnaissance – barrages	1 807.41
0133	Voodoo	Bannières rectangles – Marché public	1 939.37
0134	C. de Rén. G. Doyon inc.	Pièces & accessoires – garage municipal	29.78
0135	C. de Rén. G. Doyon inc.	Pièces & accessoires – voirie	642.13
0136	ANNULÉ		
0137	Daoust Marie-Ève	Frais de déplacement – e-u & e-p	143.55
0138	ANNULÉ		
0139	Location Ideale enr.	Location – pompe à eau	74.68
0140	Locaplus	Location tables – Marché de Noël	28.74
0141	Sabourin Jacques	Remboursement – taxes	231.77
0142	Alarme CSDR	Ajout de code – Samuel	34.50
0143	François Beaumont	Honoraires – e-u & e-p	938.51
0144	9146-8801 Québec inc.	Entretien & réparation – tempête du 1er nov. 2019	40 241.51
0145	Raymond Breton	Rémunération – CCU 2019	360.00
0146	BMR G. Doyon inc.	Pièces & accessoires – voirie	251.90
0147	C.O.M.B.E.Q.	Adhésion – 2020	436.91
0148	Eurofins Environex	Analyse – laboratoire	632.63
0149	Fonds d'information	Mutations – décembre 2019	40.40
0150	Fortin Securite Medic inc.	Trousses de sécurité	223.97
0151	FQM	Adhésion – 2020	2 402.78
0152	Alain Gagne	Vidange de fosses – station d'épuration	977.29
0153	Le Groupe A & A	Photocopies	240.46
0154	J.N. Denis Inc.	Entretien & réparation – camion voirie	2 805.19
0155	Journal Haut-St-Francois	Contribution annuelle – 2020	2 126.40
0156	La Méridienne	Cotisation – 2020	100.00
0157	Stephane Laroche	Rémunération – CCU 2019	300.00
0158	Yves Manseau	Déneigement – stationnements (église, caserne)	195.46
0159	Real Marcoux	Transport – réseau routier	1 434.88
0160	MRC du HSF	Support technique – informatique	410.67
0161	PG Solutions inc.	Contrat d'entretien – 2020	13 262.37
0162	Polyvalente LSL	Gala Méritas – 2020	50.00
0163	Valoris	Enfouissement – déchets	1 038.15
0164	Roberge Richard	Rémunération – CCU 2019	300.00
0165	Tourisme Cantons de l'Est	Cotisation annuelle – 2020	428.86
0166	BMR G. Doyon inc.	Entretien & réparation – garage	41.25
0167	Couvre-Planchers Doyon	Entretien & réparation – plage	1 202.49
0168	Graymont (QC) inc.	Travaux – 4 décembre 2019	2 172.89
0169	J.N. Denis Inc.	Entretien & réparation – véhicule voirie	79.26
0170	Clermont Lessard	Entretien & réparation - véhicule voirie	2 888.74
0171	Robitaille Equipement inc.	Entretien & réparation – déneigeuse	761.71
0172	Scies à Chaines C. Carrier	Pièces & accessoires – bottes Acton	114.96
0173	Poulin Guy	Remboursement de taxes	296.20
0174	Poulin Guy	Remboursement de taxes	114.96

**LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

0175	Tetreault Andre	Remboursement de taxes	180.08
0176	Carrier Steve	Achat d'accessoires – La Potagerie	71.44
0177	Beauregard Marc	Remboursement – temps de glace	215.00
0178	BMR Doyon inc.	Achat clôture, ponceaux	8 500.02
0179	Diane Emond	Inspection visuelle – abri postal	150.00
0180	Les Entreprises Dolbec	Entretien & réparation – véhicule voirie	691.97
0181	Graymont (QC) inc.	Pierres & gravier – tempête du 1er nov. 2019	1 451.01
0182	J.N. Denis Inc.	Entretien & réparation – véhicule voirie	2 262.61
0183	Location Ideale enr.	Pièces & accessoires – voirie	214.12
0184	Pneus Comeau inc.	Entretien & réparation – voirie (unité 06-02)	703.08
0185	Quincaillerie N.S. Girard	Pièces & accessoires – voirie	1 429.53
0186	Régie des Hameaux	Collecte plastique agricole (nov.-déc. 19)	420.00
0187	Régie Incendie DLW	Huile & diesel – véhicules incendie	1 627.82
0188	Robitaille Equipement inc.	Entretien & réparation – véhicule voirie (unité 06-02)	1 327.96
0189	Postes Canada	Frais de poste	500.00
0190	S.O.S. Pompes Expert	Entretien & réparation – station de pompage	201.21

Prélèvements

251-255	Hydro Québec	Électricité	1 881.92
256-259	Bell Canada	Téléphone	438.94
260-273	Hydro Québec	Électricité	4 347.97
274	Ministère du Revenu	DAS – novembre 2019	12 547.70
275	Agence revenue Canada	DAS – novembre 2019	5 153.34

Le tout pour un montant total de 523 542.11 \$.

Un montant de 50 271.79 \$ a été versé en salaire pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12.2 Emprunt par billets au montant de 187 400 \$ - Règlement d'emprunt  
Résolution no 2020-022**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Dudswell souhaite emprunter par billets un montant total de 187 400 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2020 et réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts no :</b>	<b>Pour un montant de :</b>
06-117	60 800 \$
08-143	91 300 \$
06-118	24 200 \$
08-144	11 100 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 21 janvier 2020;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021</b>	<b>35 500 \$</b>	
<b>2022</b>	<b>36 400 \$</b>	
<b>2023</b>	<b>37 500 \$</b>	
<b>2024</b>	<b>38 500 \$</b>	
<b>2025</b>	<b>39 500 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.3 Adjudication du refinancement**  
**Résolution no 2020-023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 janvier 2020, au montant de 187 400 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

35 500 \$	2,20000 %	2021
36 400 \$	2,25000 %	2022
37 500 \$	2,35000 %	2023
38 500 \$	2,50000 %	2024
39 500 \$	2,60000 %	2025

Prix : 98,00900

Coût réel : 3,14767 %

2 - CD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

35 500 \$	3,43000 %	2021
36 400 \$	3,43000 %	2022
37 500 \$	3,43000 %	2023
38 500 \$	3,43000 %	2024
39 500 \$	3,43000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,43000 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Dudswell accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 21 janvier 2020 au montant de 187 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 06-117, 08-143, 06-118 et 08-144. Ces billets sont émis au prix de 98,00900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. AVIS DE MOTION**

**13.1 Règlement 2020-255 relatif à la tarification des services dispensés**

La conseillère Mme Isabelle Bibeau donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement relatif à la tarification des services dispensés sera adopté.

Le Règlement est présenté le soir même à l'ensemble des citoyens présents.

**14. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**14.1 Règlement 2020-254 décrétant l'imposition des taux de taxes, des compensations et redevances pour l'année 2020  
Résolution no 2020-024**

Sur la proposition de M. Alain Dodier, conseiller, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'adoption du projet de règlement numéro 2020-254, tel que suit :

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell a adopté son budget pour l'année financière 2020 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent lors de la séance spéciale du 16 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est de l'intérêt de la Municipalité de décréter par règlement les différentes taxes ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de la pénalité sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Véronick Beaumont lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2019;

**PAR CONSÉQUENT** il est ordonné et statué par règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1**

**EXERCICE FINANCIER**

Les taux de taxes, les compensations et les autres redevances décrétés par ce règlement couvrent l'exercice financier du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

**ARTICLE 2**

**TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Le taux de la taxe foncière générale de base est fixé à 0,7981 \$ du 100 \$ d'évaluation de la valeur imposable indiquée au rôle d'évaluation pour l'année 2020, des propriétaires de tout immeuble imposable sur le territoire de la municipalité;

<b>IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS</b>	<b>0,7981 \$</b>
<b>IMMEUBLES INDUSTRIELS</b>	<b>0,9075 \$</b>
<b>IMMEUBLES DE SIX LOGEMENTS ET PLUS</b>	<b>0,7981 \$</b>
<b>TERRAINS VAGUES DESSERVIS</b>	<b>0,7981 \$</b>
<b>IMMEUBLES AGRICOLES</b>	<b>0,7981 \$</b>
<b>RÉSIDUELLES</b>	<b>0,7981 \$</b>

**ARTICLE 3**

**TAXES FONCIÈRES – FINANCEMENT DES BARRAGES**

Le taux de la taxe foncière relié au financement des barrages est fixé à 0,01452 \$ du 100 \$ d'évaluation de la valeur indiquée au rôle d'évaluation pour l'année 2020, des propriétaires de tout immeuble imposable sur le territoire.

**ARTICLE 4**

**TAXES FONCIÈRES – SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le taux de la taxe foncière relié à la Sûreté du Québec est fixé à 0,08510 \$ du 100 \$ d'évaluation de la valeur indiquée au rôle d'évaluation pour l'année 2020, des propriétaires de tout immeuble imposable sur le territoire.

**ARTICLE 5**

**TARIF POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le tarif pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères et des matières résiduelles est réparti comme suit :

<b>CATÉGORIES</b>	<b>NOMBRE D'UNITÉ</b>	<b>ORDURES, RÉCUPÉRATION ET COMPOSTAGE</b>
Résidentielle en desservie par bac roulant individuel (porte à porte)	1	240,24 \$
Résidentielle en bordure de chemin privé desservi par un conteneur	3/4	180,18 \$
Saisonnier (chalets)	3/4	180,18 \$
Commerce ½ unité	1/2	120,12 \$
Commerce 1 unité	1	240,24 \$
Commerce 2 unités	2	480,48 \$
Industrie 3 unités	3	720,72 \$

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

**ARTICLE 6**

**TARIF POUR L'AQUEDUC**

Le tarif pour l'aqueduc est fixé à 242,89 \$ par unité d'habitation d'utilisation permanente, par unité industrielle et par centrale téléphonique.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.



**ARTICLE 7**

**TARIF POUR L'ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, DU SECTEUR DE MARBLETON**

Le tarif pour l'entretien de la station d'épuration des eaux usées, secteur Marbleton, est fixé à 356,08 \$ pour un bâtiment principal construit sur un terrain raccordé au réseau d'égout.

**ARTICLE 8**

**TARIF POUR LA GESTION DES FOSSES SEPTIQUES ET POUR LA DISPOSITION DES BOUES**

Le tarif pour la vidange et la disposition des boues de fosses septiques des résidences isolées pour l'année 2020 comme stipulé à la réglementation de la MRC du Haut-Saint-François est fixé à :

<b>MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS</b>				
<b>TARIFS 2020</b>				
<b>FRAIS DE MESURE 16 \$</b>				
<b>OBLIGATOIRE POUR LES FOSSES CONVENTIONNELLES</b>				
<b>VOLUME</b>	<b>CONVENTIONNELLE</b>	<b>SCELLÉ</b>	<b>AUTRE</b>	<b>PUISARD</b>
<b>- 749</b>	<b>40</b>	<b>73</b>	<b>63</b>	<b>63</b>
<b>750 À 999</b>	<b>40</b>	<b>73</b>		
<b>1000 À 1249</b>	<b>40</b>	<b>73</b>		
<b>1250 À 1499</b>	<b>40</b>	<b>73</b>		
<b>1500 À 1999</b>	<b>58</b>	<b>121</b>		
<b>2000 À 2500</b>	<b>94</b>			
<b>2501 À 3000</b>	<b>119</b>			

Les frais pour une vidange supplémentaire sont à la charge du propriétaire au moment de la vidange et vous seront facturés par la Municipalité.

**ARTICLE 9**

**TARIF POUR LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL ET DES INTÉRÊTS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, DU SECTEUR DE MARBLETON**

Le tarif pour le remboursement des intérêts pour le prolongement du réseau des eaux usées du secteur Marbleton (Règlements 06-118 & 08-144) est fixé à 14,39 \$ par point.

**ARTICLE 10**

**TARIF POUR UN PERMIS DE SÉJOUR DE ROULOTTE**

Le permis de séjour pour une roulotte sera de 10 \$/mois et sera facturé au propriétaire du terrain où la roulotte est installée pour une période de douze (12) mois. Pour un remboursement de permis de séjour facturé en trop, une demande écrite devra être faite au bureau municipal. Après vérification, le remboursement sera effectué.

Le permis de séjour est renouvelable chaque année et doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire du terrain.

**ARTICLE 11**

**TARIF POUR UNE LICENCE DE CHIEN**

Un tarif est exigé et doit être versé au préalable pour une licence de chien, comme suit :

- |   |                                  |   |                            |
|---|----------------------------------|---|----------------------------|
| - | Licence de chien                 | : | 20 \$/chacune/par chien    |
| - | Attelage de chiens de traîneaux* | : | 100 \$/chacun/par attelage |

Une licence de chien est d'une durée d'un an (1) et doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire du chien.

\*Lorsque le zonage le permet ou sur approbation de l'inspecteur en urbanisme.

**ARTICLE 12**

**TARIF POUR UNE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le tarif pour l'obtention d'un permis d'occupation du domaine public est fixé à 20 \$ (RE 09-155).

**ARTICLE 13**

**TARIF POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

Le tarif pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet comme prévu au Règlement 2016-216 sera de six cent vingt-cinq dollars (625 \$) par système de traitement.

**ARTICLE 14**

**NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS**

Les comptes de taxes et redevances dont le total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300 \$) peuvent être payés au choix du débiteur, en un (1) versement unique ou en six (6) versements égaux aux dates d'échéance établies comme suit :

- 1<sup>er</sup> versement : le 30<sup>e</sup> jour après la date de facturation indiquée au compte;
- 2<sup>e</sup> versement : 45<sup>e</sup> jour après la date d'exigibilité du premier versement;
- 3<sup>e</sup> versement : 45<sup>e</sup> jour après la date d'exigibilité du versement précédent;
- 4<sup>e</sup> versement : 45<sup>e</sup> jour après la date d'exigibilité du versement précédent;
- 5<sup>e</sup> versement : 45<sup>e</sup> jour après la date d'exigibilité du versement précédent;
- 6<sup>e</sup> versement : 45<sup>e</sup> jour après la date d'exigibilité du versement précédent.

**ARTICLE 15**

**SUPPLÉMENTS DE TAXES MUNICIPALES**

Les prescriptions des articles 2-3-4 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation.

**ARTICLE 16**

**AUTORISATION DE SOLDES ANNULER**

Le conseil municipal autorise par le présent règlement la secrétaire-trésorière à annuler tout solde inférieur à cinq dollars (5 \$).

**ARTICLE 17**

**ESCOMPTE CONSENTI**

Ceux qui paieront la totalité de leurs taxes dans les trente (30) jours qui suivront la date d'envoi, soit lors du premier versement, bénéficieront d'un escompte de deux pour cent (2 %) du montant net de leurs taxes. Cet escompte est applicable seulement aux comptes de taxes supérieurs à trois cents dollars (300 \$).

**ARTICLE 18**

**PAIEMENT EXIGIBLE ET INTÉRÊTS**

Le conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, seul le montant du versement est alors exigible auquel s'ajoute le taux d'intérêt à raison de douze pour cent (12 %) par année.

**ARTICLE 19**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent Règlement entre en vigueur selon la Loi.

---

Mariane Paré  
Maire

---

Marie-Ève Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorier

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. DIVERS**

**16. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17.1 Réponses aux questions des citoyens**

**17.2 Période de questions des citoyens**

Environ 9 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

**18. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS**

**19. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mariane Paré, maire, déclare la séance close.

**20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur Alain Dodier, conseiller, propose la levée de la séance à 19 h 54.

---

Mariane Paré  
Maire

---

Marie-Ève Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière